

Sous-Préfecture de Compiègne			
Compte rendu de réunion			
Thème	Date	Lieu	Rédacteur
CSS BIONERVAL	7 juin 2022 à 14 h 30	Sous préfecture de Compiègne	Mme MODESTE
Organisateur		Participants	
M. MAUPAS, Chef du bureau de la sécurité et de la cohésion sociale		Voir liste des présents en annexe	
Position des acteurs		<u>Introduction :</u> M. MAUPAS, chef du bureau de la sécurité et de la cohésion sociale rappelle l'ordre du jour de la réunion : 1. Présentation des actions entreprises par la société BIONERVAL 2. Présentation de l'action de l'inspection des installations classées 3. Questions diverses et fait un tour de table. Il interroge Mme MAGNY, riveraine habitant la commune de Chiry-Ourscamp, sur les points qu'elle souhaiterait aborder suite à la dernière commission de suivi de site. Mme MAGNY relate le problème du bruit rencontré en février 2022 suite à la tempête. M. LIGAMMARI, directeur du site de Bionerval à Passel indique que désormais la fréquence de contrôle du moteur sera semestrielle et non plus annuelle. Concernant les odeurs, Mme MAGNY indique que c'est très fugace et que ça ne dure que 5 à 10 minutes . Elle ajoute que cela peut arriver le week-end alors que le site n'est pas en activité.	

I - Présentation de l'exploitant :

Effectuée par M. Loïc LIGAMMARI (directeur du site de Bionerval à Passel)

La présentation jointe en annexe aborde les points suivants :

- * la présentation du groupe familial RETHMANN,
- * la présentation de ReFood en France,
- * la présentation de Bionerval Hauts de France,
- * le bilan d'activité,
- * la prévention des risques et nuisances,
- * les investissements et perspectives,
- * questions/réponses.

Les différentes entités :

RETHMANN est un groupe familial allemand, dont le siège social est situé près de Dortmund et comprend :

- Remondis pour l'environnement et les services,
- RhenusLogistics pour la logistique,
- Saria pour la bio-industrie,
- Transdev pour la mobilité.

Un focus a été fait sur l'entité SARIA qui, depuis 2021, est réorganisée en 3 pôles :

- * Organics2power : c'est à ce pôle qu'est rattaché Bionerval Hauts-de-France. En France, le PDG est M. Nicolas ROTTMANN ;
- * Petfood et Feed,
- * Food et pharma.

M. LIGAMMARI fait savoir qu'au 1^{er} octobre 2021, il y a eu fusion entre Bionerval et Allo à l'huile (prise en charge des huiles alimentaires), pour devenir ReFood.

Pour le site de Passel, un dossier de porter-à-connaissance sera déposé fin 2022, début 2023.

M. LIGAMMARI présente ensuite les changements en 2022 en ce qui concerne l'organisation au niveau « ressources humaines » de Bionerval Hauts de France. Il rappelle d'une part l'historique de l'unité de méthanisation depuis 2007, date de l'obtention de l'autorisation d'exploiter et d'autre part les actions menées en 2021.

Par ailleurs, il informe qu'en juin 2021, une visite des élus de la région des Hauts-de-France dont Mme Bureau-Bonnard, députée de l'Oise, et M. Grioché, maire de Passel a eu lieu. Les services de l'État n'avaient pas eu cette information.

Le bilan d'activité au niveau de la production du digestat est ensuite développé, et un point est fait sur les contrôles réglementaires. Le contrôle inopiné demandé en 2022 par la DREAL n'a pu avoir lieu à la date prévue par le bureau de contrôle en raison d'un vent trop fort. Il sera reprogrammé.

Au niveau des nuisances olfactives, M. LIGAMMARI développe le logigramme mis en place suite à la réception d'un signalement d'odeur. Pour chaque signalement, une analyse et un contrôle sur place sont réalisés. Des actions ont été mises en place pour réduire l'impact olfactif du site de Passel pour les riverains et d'autres sont présentées telles que l'optimisation du biofiltre, l'augmentation des volumes de captation vers le traitement de l'air (captation des odeurs des cuves d'hygiénisation, des cuves de réception liquide en continu, du local FAN : à ce jour, ces équipements ne sont pas reliés au biofiltre).

Mme MAGNY s'interroge sur le numéro à appeler, il lui est précisé que le numéro actuel est toujours en service. M. LIGAMMARI indique qu'un flyer va être réalisé et sera diffusé sur Passel et Chiry Ourscamps.

Au niveau des nuisances sonores dues au ventilateur, l'analyse faite par l'exploitant fait ressortir que les plaintes ont lieu à un an d'écart. Il est envisagé que la révision soit plus poussée chaque année et que les contrôles soient plus rapprochés.

Avant d'aborder le plan d'actions 2022, M. LIGAMMARI revient sur l'arrêt de la ventilation du biofiltre en raison d'une panne le 17 mai 2021 et indique que des actions sont mises en place pour éviter ce genre d'événement. Pour finir, il explique que suite à la fuite du digesteur le 10 juillet 2020 (le colmatage de la fuite, puis la pose d'un pansement avaient été réalisés de suite), la réparation n'a pas eu lieu en 2021 comme prévu, mais elle est programmée pour septembre 2022. L'opération devrait durer 2 mois et M. LIGAMMARI précise que tout sera fait pour limiter les nuisances olfactives. Une communication aux riverains sera faite avant le démarrage des opérations.

II - Présentation de l'inspection des installations classées: **Effectuée par Mme MODESTE**

Mme MODESTE, après avoir fait un rappel des actes administratifs pris depuis la dernière réunion, fait un focus sur l'arrêté préfectoral de mise en demeure. Cet acte fait suite aux constats lors de la visite d'inspection inopinée du 09/03/2022 (appel téléphonique la veille par un riverain). L'inspection suivra le respect des diverses échéances fixées à l'exploitant dans cet arrêté préfectoral de mise en demeure, notamment celle du 18/08/2022, date à laquelle les installations devraient être conformes au regard des meilleures techniques disponibles applicables à l'activité du site.

A ce jour, l'exploitant a déjà répondu à certaines prescriptions.

	III – Points divers: Mme MAGNY revient sur la situation de 2020 et regrette qu'aucune communication n'ait eu lieu à cette époque. La DREAL répond que cette situation était exceptionnelle : il fallait trouver une filière de traitement des boues de STEP. Personne n'avait prévu que cette action générerait des nuisances olfactives. Suite à cela, cette technique a été abandonnée. Il est précisé qu'à ce jour, le site ne reçoit plus de boues de ce type. A la demande de M. BLONDEL du ROSO, l'exploitant indique que le Canal Seine Nord Europe n'aura aucun impact direct sur le site de Passel. Toutefois, il y aura peut-être un impact indirect sur le plan d'épandage suite au remembrement des parcelles.
Principales conclusions	Comme demandé lors de la dernière CSS, le bilan semestriel doit être poursuivi et transmis aux membres de la CSS. Il n'est pas nécessaire de prévoir une réunion. M. MAUPAS a clos la séance en soulignant que la présentation de l'exploitant est beaucoup plus complète.

P. le sous-préfet,
Le chef de bureau,

Jean MAUPAS



**PRÉFÈTE
DE L'OISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Sous-préfecture
de Compiègne**

BSCS

Réunion de la commission de suivi de site (CSS) BIONERVAL

Mardi 7 juin 2022 – 14 h 30

Prénom NOM	Qualité - « Organisme » représenté	Adresse Mel	Téléphone	Signature
Loïc LIGAMMARI	Bionerval H P F	Loïc.ligammari@paris.fr	06.73.29 66.97	
Aurélien Pienqueun	Bionerval H D F	Aurélien.pienqueun@paris.fr	06.40.35 15.88	
Felly MAYLTSAT	Bionerval H D F	felly.maylsat@paris.fr	06.07.69 65.03	

03 44 06 12 34

sp-compiègne@oise.gouv.fr

21 rue Eugène Jacquet – 60321 Compiègne

Prénoms NOM	Qualité : « Organisme » représenté	Adresse Mel	Téléphone	Signature
François SIMONNEAUX	Bureau élus des GES pour BIGNERVAL	f. simonneaux@ ges ges-da.fr	06 09 32 52 70	
Florence Naguy	Riverson Chiny Ourscamp	magny-florence@wanadoo.fr	06 89 01 65 47	
Claude BLONDEL	ROSD	claude.blondet 20325@orange.fr	06 34 49 65 94	
Isabelle MODESTE	DREAL	isabelle.modeste@developpement-durable. gouv.fr		
Jean MAUPAS	Chef du BSCS SIP Compiègne			
M. Bonnard	Maire de Chiny Ourscamp			Exuré